



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté interdisant la circulation sur une partie de la VC n°6
dite chemin du quartier du Bois et fixant un itinéraire de déviation**
N° A47-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux d'élagages, la SAS IMT demande d'interdire la circulation de tout véhicule **du lundi 09 mars 2026 au lundi 16 mars 2026 inclus de 8h30 à 18h00**.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la VC n°6 dite chemin du quartier du Bois sera interdite **du lundi 09 mars 2026 au lundi 16 mars 2026 inclus de 8h30 à 18h00** afin d'effectuer les travaux d'élagages pour le compte de la SAS IMT.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par les chemins Eyheraldia (vc n°43) et d'Irunagakoborda puis par le chemin de Bellevue de la commune d'URT puis la RD936 dite route de Bardos.

Article 2 : La SAS IMT, demeurant 17 impasse de la marine 40210 LABOUHEYRE, représentée par M. MASSI Khalid, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis :

- la SAS IMT
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous.
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.
- Madame le Maire d'URT.
- Madame la Responsable des services postaux.
- Les services d'urgence : SAMU 64A et les Pompiers.

BRISCOUS le 04 Mars 2026

M. le Maire
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>